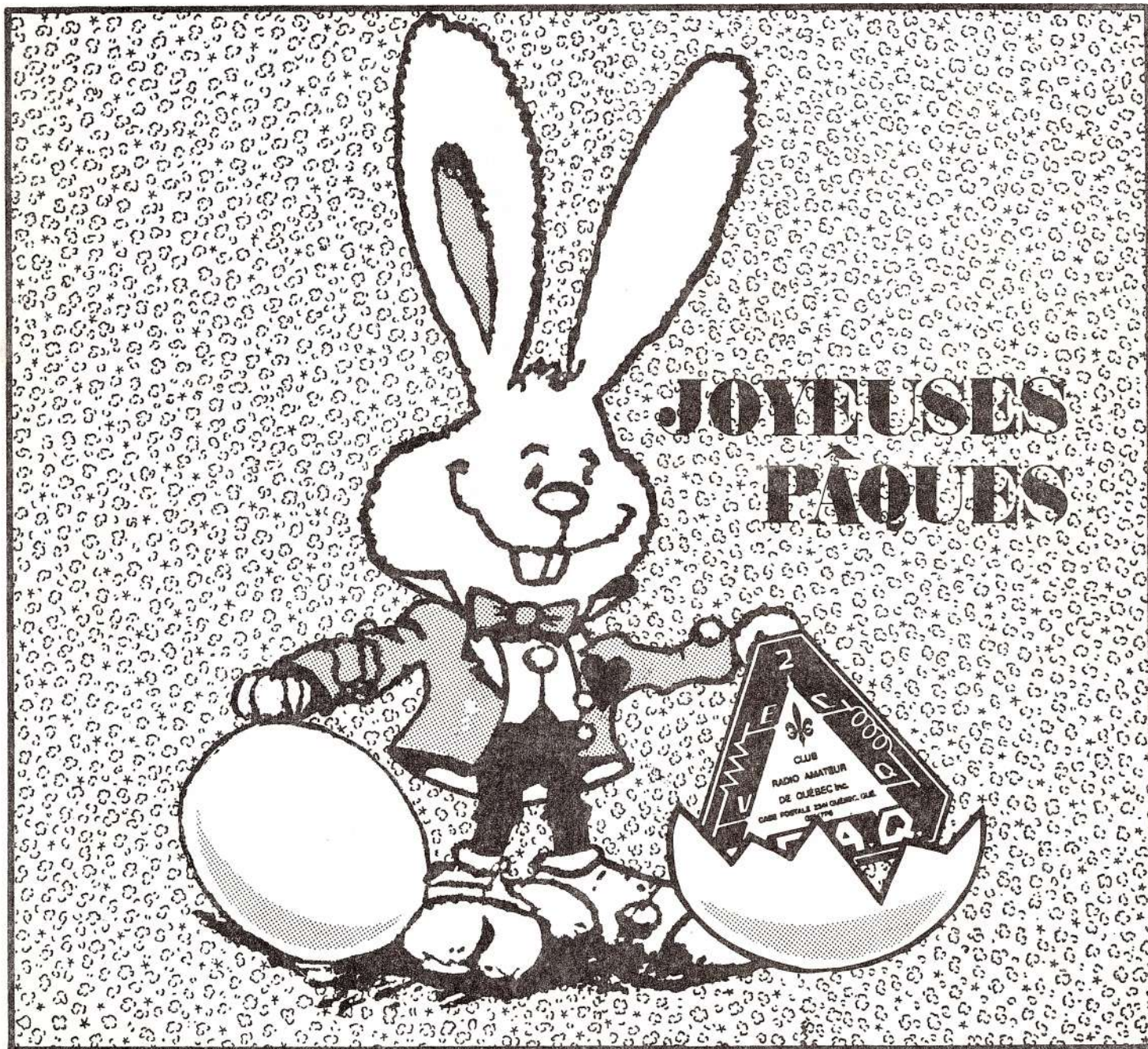


circuit

PUBLICATION MENSUELLE DU CLUB RADIO AMATEUR DE QUÉBEC INC.



PROCHAINE ASSEMBLÉE

MENSUELLE ET GÉNÉRALE SPÉCIALE
LUNDI LE 4 AVRIL 1988
(voir page 4)

circuit

AVRIL 1988

VOL. IV No 8

CONSEIL D'ADMINISTRATION
1987-1988

EXECUTIF:

Président:

Paul-Emile Durand VE2 GWE

Vice-Président:

Secrétaire:

Gilles Chevalier VE2 GWC

Trésorier:

Pierre Darisse VE2 HOP

DIRECTEURS:

Réseau d'urgence:

Jean-Paul Bélanger VE2 JPB

Cours et promotion:

Denis Landry VE2 AEE

Rédaction du journal:

Guy Berthelot VE2 AFO

Dossier technique:

Jocelyn Ruel VE2 GHR

Relations publiques:

Réseau 2 mètres:

Activités Radio Amateur:

Pierre P. Langevin VE2 EZZ

Directeur Adjoint:

c.p. 2341 Québec. G1K 7P5



sommaire

Editorial	3
Ordre du jour	4
Procès-Verbal ass. générale spéc. .	5
Mot du Président	5
Cours radio amateur	6
Comité parrainage	6
De CRRL... ..	7
Refonte des règlements	9
Activités Radio Amateur	12
Réseau d'urgence	13
Procès-Verbal assemblée mensuelle .	17
Du MDC... ..	19
Trésorerie	23
Jamboree	24
Archives	26

éditorial

Comme la saison avance! Pensons-y, dans quelques jours ce sera Pâques et le début du printemps (en principes). Cela représente bien des choses. Tout d'abord la fin des activités hivernales du club. En effet, la plupart d'entre elles ont lieu quand il fait froid. Comme s'il n'y en avait pas assez, voilà que cette année, on s'en va se faire geler par un froid de -48 degrés dans le Parc des Laurentides. Mais c'est emballant comme défi.

Pour se réchauffer un peu, on envisage encore cette année de participer au Field Day qui aura lieu à la fin de juin. Mais avant cela, il y aura évidemment les élections. Est-ce devenu une corvée, une farce ou un processus ne répondant plus à nos besoins? Le conseil d'administration ne désirant pas retomber dans le même piège que l'an dernier a pensé remanier cette formule. Vous êtes donc (encore une fois) sollicité

pour mettre les points sur les i et des nouveaux membres au conseil d'administration. (voir page 9)

Cette année, pas moins de neuf (9) postes deviendront vacants. Aidez-nous à les combler. Recherchez ceux qui seraient en mesure d'apporter sa contribution au club. Il y a de la place pour du nouveau, pour de l'innovation. Il n'est pas nécessaire de remplir la tâche avec la même ardeur que le prédécesseur. C'est surprenant comment on peut découvrir nos capacités en relevant pareil défi. Nous avons tous réussi nos examens et croyez-moi cela est encore plus ardu que d'occuper un poste d'administrateur. Venez voir! L'essayer, c'est être adopté!

Bonne réflexion

Guy Berthelot VE2 AFO
Rédacteur en chef

ordre du jour

Vous êtes, par la présente, cordialement invité à L'ASSEMBLEE MENSUELLE du Club Radio Amateur de Québec Inc. qui aura lieu, Lundi le 4 Avril 1988, à 19h30 au **Château Bonne Entente**, 3400 Chemin Ste-Foy, Ste-Foy.

1. Ouverture de l'assemblée.
2. Appel des visiteurs et des membres: indicatif et prénom.
3. Adoption de l'ordre du jour et insertion des affaires nouvelles.
4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 7 mars 1988.
5. Rapport du trésorier.
6. Affaires courantes: Rapports des directeurs.
7. Affaires nouvelles.
8. Clôture de l'assemblée.

Le secrétaire

Gilles Chevalier VE2 GWC

Vous êtes, par la présente, convoqué à L'ASSEMBLEE GENERALE SPECIALE du Club Radio Amateur de Québec Inc. qui aura lieu, Lundi le 4 Avril 1988, à 20h30 au **Château Bonne Entente**, 3400 Chemin Ste-Foy, Ste-Foy.

1. Ouverture de l'assemblée.
3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale spéciale du 14 septembre 1987.

4. ASSEMBLEE GENERALE SPECIALE

Amendements de nos règlements et de la procédure d'élection. (voir page 9)

5. Tirage des prix de présence.
6. Clôture de l'assemblée.

Le secrétaire

Gilles Chevalier VE2 GWC

procès -verbal

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE SPECIALE DU CLUB RADIO AMATEUR DE QUEBEC INC. TENUE LE 14 SEPTEMBRE 1987 AU CHATEAU BONNE ENTENTE, 3400 CHEMIN STE-FOY, STE-FOY.

Le président ouvre l'assemblée à 20 heures 06 minutes. Ce dernier explique que cette réunion a été convoquée dans le but de modifier le quorum aux assemblées du bureau de direction.

Le quorum serait de 50% des membres du conseil. Après ces explications, une période de discussion s'anime et à la fin de celle-ci, la proposition suivante est faite:

"Il est proposé par Jacques Pamerleau VE2DBR secondé par Roch Marcotte VE2EBH que l'article 6.2 des règlements du Club se lise maintenant comme suit: Le quorum aux assemblées du Conseil d'administration représente 50% des administrateurs en fonction mais un minimum de 5 administrateurs est requis."
Adopté à la majorité.

La fermeture de l'assemblée a lieu à 20 heures 27 minutes sur la proposition d'André Robert VE2 GEH, secondé par Rodrigue Leclerc VE2 ETR.

Gilles Chevalier VE2 GWC
secrétaire

mot du président

Chers ami(e)s radioamateur,

C'est avec plaisir que j'ai reçu les commentaires positifs sur les ateliers techniques que nous avons tenus le mois passé. Je n'ai malheureusement pu y assister car j'ai été retenu à l'extérieur de la région. Quoi qu'il en soit, ceci a permis, je le souhaite, d'éveiller nos intérêts envers les techniques et l'opération de la radio amateur.

Avec l'arrivée du printemps, plusieurs se préparent pour la prochaine année et les membres de l'exécutif y ont pensé. Comment bien se préparer pour assurer une relève sans avoir trop de difficultés. La solution que nous avons imaginée se situe dans un amendement aux règlements concernant la procédure de nomination et d'élection. Je vous invite donc tous et toutes à venir formuler votre point de vue sur la question lors de l'assemblée générale du 4 avril. Vous trouverez dans les pages qui suivent le détail des propositions.

Bonne assemblée.



Paul-Emile Durand VE2GWE
Président CRAQ

COURS

radio amateur

Il me fait grand plaisir de vous tenir au courant de ce qui se passe dans notre classe de cours, le dimanche matin.

Le tout débute à 9:00 heures A.M. C'est alors le moment où tout le monde se rencontre et échange quelques idées.

9:05 : Tout le monde est à son poste. Y compris Pierre VE2 EZZ qui comme un seul homme est débordant de vigueur, pour transmettre la matière dans l'échelle des fréquences audio. C'est avec une suite logique que se déroule le cours. Soit; exposé du sujet, discussion, question et requestion jusqu'à ce que tout le monde soit d'accord sur la réponse.

10:45 : Pause café. C'est à ce moment que les questions sur l'équipement surviennent. Nous de notre côté, nous nous efforçons de répondre avec le plus de précision possible... on n'est pas des experts.!!!

Ensuite vient ce qui effraie le plus. La passe du code morse. Ouais !!! là, on vient d'en perdre quelques-uns. Mais il ne faut pas s'en faire car nous sommes tous passés par ce bout de chemin plein d'embûches.

Alors bonnes études à tous et n'oubliez pas que le meilleur moyen pour comprendre, c'est de questionner.

Meilleurs 73 à tous...

Denis Landry VE2AEE

COMITE

PARRAINAGE

Dans ce dossier, tout est nouveau, et nous sommes à la refonte d'un processus de parrainage. Quoi qu'il en soit, vous êtes toujours les bienvenus pour offrir vos services, aussi limités qu'ils soient, pour venir en aide à nos futurs amateurs.

Bien entendu, si vous désirez parrainer un de nos étudiants, je me ferai un plaisir de vous mettre en contact, tout en respectant la région où vous vous trouvez.

Merci au nom des "futurs" amateurs et à la prochaine.

Denis Landry VE2AEE.



MOTOROLA CELLULAIRE CANADA

Division de Motorola Canada Ltée

LEO BLOUIN VE2 FCR

DORIS CHIASSON
PIERRE TREMBLAY
CHARLES BERNIER
GAETAN LEBOUTILLER
GINETTE LAMONTAGNE

1375, boulevard Charest ouest, Québec (Québec) G1N 2E7
Tél.: (418) 683-1721 Téléc.: 05-131632

de CRRL...

Provenant des bulletins #6 et 8.

Item #1: Le 1er janvier 1988 fut pour CRRL "jour de l'indépendance", mais certaines attitudes à la réunion du bureau de direction de l'ARRL ont encore des intérêts pour les amateurs canadiens. Entre autre les décisions prises à la réunion de janvier 1988:

1) L'approbation d'une levée de fonds pour la rénovation de WIAW,

2) Division de la section des Iles Vierges en Section de Puerto Rico et section des Iles Vierges,

3) Création d'un diplôme Jubilé de Diamant à l'occasion du 75ème anniversaire de l'ARRL en 1989,

4) Création d'un fonds pour la défense des fréquences des amateurs à la prochaine conférence administrative mondiale de la radio (WARC) et

5) L'acceptation d'une plaque de CRRL en appréciation des 67 ans de support et d'encouragement par l'ARRL.

En référence à l'item 4, CRRL débute un fonds semblable au Canada.

Item #2: Pour publiciser l'expédition conjointe Canada-URSS "Polar Bridge Skitrek", débute le 1er mars, le MCC a autorisé les amateurs des Territoires du Nord Ouest seulement d'utiliser le préfixe "CI8" du 15 février au 15 juin 1988. Aussi CRRL a annoncé le Diplôme "Polar Bridge". Les exigences sont de contacter:

1) trois stations différentes dans les Territoires du Nord Ouest (normalement VE8),

2) trois stations différentes du RSFSR Asiatic ou de l'URSS (normalement UA9 ou UA0),

3) une des stations de base de l'expédition canadienne ou soviétique,

4) une station de la région d'Ottawa, Capitale Nationale du Canada, et

5) une station de la région de Moscou, capitale nationale de l'URSS.

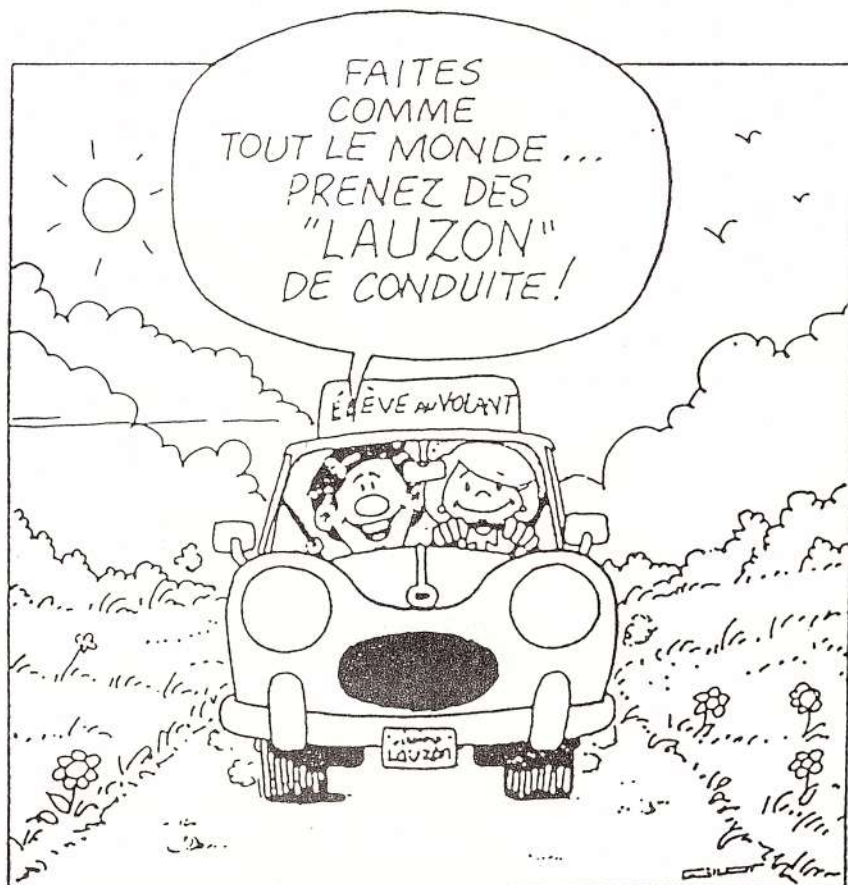
-En tout 9 contacts. Tous les contacts doivent être faits entre le 15 février et le 15 juin 1988. Expédier votre application avec feuille de log certifiée et les frais du diplôme (\$5.00 ou 10 IRC's) à: CRRL Awards Manager, Barry Hammond VE3XN, 5 McLaren Avenue, Listowel, Ont. N4W 3K1.

Item #3: La station broadcast Chinoise qui opérait dans la bande amateur de 7 Mhz a cessé ses opérations. Le résultat de 17 ans de campagne par la JARL et le ministère des Postes et des télécommunications du Japon.

Item #4: Pour ceux qui doutent du besoin d'attirer plus et de plus jeunes amateurs dans le service canadien de la radio amateur, ils devraient réfléchir sur les statistiques fournies par le MCC. Actuellement seulement 4.6% de tous les amateurs canadiens ont moins de 30 ans. 15.1% sont entre 30 et 40 ans, 20.0% sont entre 40 et 50 ans, 20.6% sont entre 50 et 60 ans, 22.2% sont entre 60 et 70 ans et 17.5% ont 70 ans et plus. Un simple calcul arithmétique démontre que 60% de tous les amateurs canadiens ont plus de 50 ans, et l'âge moyen présentement est probablement de 55 ans.

Bernard Verreault VE2 FVB
Directeur Adjont CRRL

Pour la paix dans la famille et la sécurité sur la route



 école de
conduite
LAUZON

André St-Pierre,
Prop.

PRENEZ DES LAUZON
DE CONDUITE

1739, 1ère Avenue, Québec

Tél.: 529-0449

Refonte des Règlements

PROJET DE MODIFICATION AUX REGLEMENTS DU CLUB RADIO AMATEUR DE QUEBEC ASSEMBLEE GENERALE SPECIALE DU 4 AVRIL 1988

Article 1.5

Remplacer "Le jaune et le bleu" par "Le jaune proces et le bleu proces"

Article 1.6

Remplacer dans le sous-paragraphe a) "radio-amateurs" par "radioamateurs"

Remplacer le sous-paragraphe b) "de promouvoir et protéger les intérêts des amateurs de radio de la cité et du district de Québec; de travailler au développement de la science de la radiophonie sous toutes ses formes et par tous les moyens." par "de promouvoir et protéger les intérêts des radioamateurs de la région de Québec."

Ajouter le sous-paragraphe c) "de travailler au développement de la radio communication en temps que loisir scientifique et culturel sous toutes ses formes et par tous les moyens."

Article 1.7

Remplacer "du 1er septembre au 31 août." par "du 1er septembre au 31 août de l'année suivante."

Article 1.10

Remplacer "Il est décerné annuellement au radio-amateur qui ... au monde de la radio-amateur" par "Il est décerné annuellement au radioamateur qui ... au monde de la radio amateur"

Ajouter au paragraphe "Les modalités d'attribution annuelle du trophée mérite font l'objet d'une procédure interne du conseil d'administration."

Article 1.11

Remplacer le sous-paragraphe b) "les mots "amateurs de radio" et "radio-amateur" désignent celui ou celle qui possède un certificat de compétence en radio, classe amateur, tel qu'émis par le ministère des Communications selon la Loi sur la radio." par "le mot radioamateur désigne la personne qui possède un certificat de compétence en radio lui permettant d'obtenir une licence du service expérimental d'amateur tel qu'émis par le ministère des Communications selon la loi sur la radio."

Article 2.2.1

Remplacer "radio-amateur" par "radioamateur"

Article 2.2.2

Remplacer "radio-amateur" par "radio amateur"

Article 2.3.2

Remplacer "elle s'adresse exclusivement à toute personne (membre actif) et qui désire associer son conjoint ou un de ses enfants aux activités du Club." par "elle s'adresse à toute personne qui, avec son conjoint ou un de ses enfants, désire devenir membre du Club."

Article 3.1.2

Remplacer le sous-paragraphe b) "d'élection: elle a lieu en juin et on y élit les administrateurs pour

l'année suivante;" par "de mise en candidature: elle a lieu en mai afin de déterminer les candidatures aux prochains postes d'administrateurs;"

Le sous-paragraphe c) devient le sous-paragraphe d).

Le nouveau sous-paragraphe d) devient "d'élection: elle a lieu en juin afin d'élire les administrateurs pour leurs prochains termes;"

Article 3.5

L'article 3.5 devient l'article 3.6.

Le nouvel article 3.5 est:

"Procédure de mise en candidature"

a) Ayant procédé à l'ordre du jour, le président demande aux membres de l'assemblée de choisir par voie de mise en nomination avec second, un président d'élection et deux scrutateurs dont un agira à titre de secrétaire d'élection.

Le président d'élection et les deux scrutateurs continueront leur terme durant l'assemblée générale d'élection.

b) Le président d'élection reçoit les mises en candidature des candidats éligibles aux postes d'administrateurs. Chaque candidature doit être appuyée par un proposeur et deux seconds. Le proposeur peut être la personne elle-même. Les mises en candidature peuvent être également reçues par écrit à l'adresse du Club. Le président d'élection devra prendre les dispositions pour faire connaître les candidatures reçues.

Chaque mise en candidature ne pourra être refusée par cette per-

sonne ou l'assemblée (à moins d'être non conforme aux règlements) et sera valide jusqu'aux mises en nomination lors de l'assemblée générale des élections.

Article 3.6

Remplacer le texte existant de l'ancien article 3.5

"Procédures d'élections"

Ayant procédé à l'ordre du jour, le Président demande aux membres de l'assemblée de choisir par voie de mise en nomination (sans second), un président, un secrétaire d'élection et deux (2) scrutateurs.

Le président d'élection reçoit les mises en nomination des candidats éligibles aux postes à combler. Ayant préalablement reçu le consentement des candidats, le Président d'élection nomme ceux-ci et les proclame élus par acclamation et ce, à nombre égal ou inférieur aux postes à combler. Dans le cas contraire, le Président d'élection fera appel au scrutin secret, afin d'élire six (6) administrateurs aux postes à combler en éliminant le(s) candidat(s) ayant reçu le plus faible nombre de votes.

par:

"Procédures d'élections"

a) Ayant procédé à l'ordre du jour, le président rappelle le président d'élection et ses deux scrutateurs pour les procédures d'élection. Advenant la défection d'une de ces personnes, l'assemblée choisira par voie de nomination avec second, un remplaçant.

b) Le président d'élection procède à la lecture des mises en candidatures éligibles aux postes d'admini-

nistrateurs reçues à l'assemblée générale des mises en candidature et reçues par la suite dans les délais prescrits. Les mises en candidature peuvent être acceptées jusqu'au moment de la fermeture des mises en candidature qui aura lieu à l'ouverture des mises en nomination.

c) Le président d'élection procède alors à la vérification auprès des candidats afin de savoir si ces derniers désirent poursuivre la procédure de mise en nomination. Le président d'élection ayant reçu toutes les nominations, procède alors à l'appel des personnes en nomination et proclame celles-ci élues par acclamation si le nombre de nomination est inférieur ou égal au nombre de postes à combler. Dans le cas contraire, le président d'élection fera appel au scrutin secret, afin d'élire les six (6) administrateurs aux postes à combler en éliminant les candidature ayant reçu le plus faible nombre de votes."

Article 4.6.1

Remplacer dans le sous-paragraphe f) "suite à un nombre insuffisant d'élus au moment des élections." par "suite à un nombre insuffisant de nominations et de personnes élues au moment des élections."

Article 4.6.2

Remplacer "Lorsqu'une vacance ou un départ survient au sein du conseil d'administration, ce dernier peut, par résolution, combler le poste; si le poste du président devient vacant, il est comblé par le vice-président." par "Lorsqu'un poste d'administrateur devient vacant, le conseil d'administration, par résolution, peut combler le poste pour le reste de l'année; si

le poste du président devient vacant, il est normalement comblé par le vice-président ou un des officiers."

Article 5.2

Remplacer dans le quatrième paragraphe "le TRESORIER ... et signe les chèques avec le président ou le vice-président" par "le TRESORIER ... et signe les chèques avec le président ou en son absence un des officiers."

Article 5.3

Remplacer au troisième paragraphe "le DIRECTEUR DU RESEAU 2-METRES" par "le DIRECTEUR DES RESEAUX ET DES PUCES"

Remplacer "a la responsabilité du réseau quotidien VE2CQ" par "a la responsabilité des réseaux, des puces et des concours organisés par le Club"

Remplacer "il voit également à la tenue hebdomadaire et annuelle des marchés aux puces du Club."

Remplacer au quatrième paragraphe "radio-amateurs" par "radioamateurs"

Ajouter au quatrième paragraphe (DIRECTEUR DES COURS) "Il a la coordination du comité de parrainage des nouveaux amateurs"

Ajouter au cinquième paragraphe (DIRECTEUR TECHNIQUE) "Il a la responsabilité également de tenir à jour un journal technique de tous les équipements du Club. Il doit aussi s'assurer d'avoir à sa disposition une chemise contenant des plans et devis de chacune des installations sous sa responsabilité."

Remplacer au sixième paragraphe

"radio-amateurs" par "radioamateur"

Ajouter au sixième paragraphe (DIRECTEUR DU RESEAU D'URGENCE) "Il est le lien officiel entre le bureau de la protection civile et le Club."

Article 5.5

Ajouter "Il doit également déposer au secrétariat du Club une copie de tout document relatif à son dossier pertinent à la bonne marche du Club."

Article 7.2

Remplacer "à la disposition de radio-amateurs" par "à la disposition des radioamateurs" et "dix (10) radio-amateurs" par "dix (10) radioamateurs"

Article 8.1

Remplacer "les modalités de l'article 3.1.2 C." par "les modalités de l'article 3.1.2 d)."

Note: Cette proposition fait suite à un comité d'étude formé des membres du conseil d'administration

**DUNKIN'
DONUTS**

108 Rte Kennedy
Lévis G6V 6C9
(418) 833-7760

Pierre Maclure
Propriétaire

les activités RADIO AMATEUR

Avril nous amène une période d'accalmie dans les activités radio amateur du Club. En effet, ce fut très intense depuis quelques temps. Le Jamboree scout, Nez Rouge, la Bougie, les défilés, le Loppet, et j'en oublie, Ouf!

Cette année, le Field Day 88 devrait se tenir normalement la fin de semaine du 25 Juin, et votre club y participera encore. Il est temps, dès maintenant, de faire connaître vos intentions de participations, soit comme opérateur, préposé au log, à l'organisation, à la préparation, à la bouffe, etc... Croyez-moi, ça vient vite!

S'il vous venait à l'esprit d'autres idées ou projets pouvant se dérouler concurremment au field day, je vous invite à m'en faire part. J'attends vos appels.

Pierre P. Langevin VE2 EZZ



CROBEL Itée

ÉLECTRONIQUE
COMMERCIAL & INDUSTRIEL

DISTRIBUTEUR EN GROS DE PIÈCES
& ÉQUIPEMENTS ÉLECTRONIQUES

UN DES PLUS VASTES ASSORTIMENTS À QUÉBEC • EXPÉDITION RAPIDE

2297 LÉON-HARMEL
PARC JEAN-TALON NORD
QUÉBEC

687-1171

RÉSEAU D'URGENCE

J'ai posé la question à plusieurs personnes avant d'apprendre ce que voulait dire "LOPPET". Je croyais que c'était la contraction de quelques mots comme on le constate pour certains sigles. Mais non, c'est tout simplement une expression suédoise qui signifie "course a ski". Donc le Loppet Mont Ste-Anne c'est une course à ski de fond qui se déroule entre le Camp Mercier, dans la réserve faunique des Laurentides (60 km au nord de Québec) et le Rang St-Julien situé à 10 km à l'est du Mont Ste-Anne sur une distance de 65 kilomètres. Neuf provinces du Canada organisent une course semblable pour la promotion du ski de fond et sont regroupés sous l'appellation "Odyssee canadienne de ski".

C'est la troisième année consécutive, cette année, que les responsables de la course nous demandent d'organiser un réseau de communication afin de pouvoir contrôler efficacement le déroulement de l'activité. Pour plusieurs raisons, nous avons dû refuser de nous impliquer. Cette année, le CRAQ a décidé d'apporter son concours en raison de la similitude de cette activité avec une opération du Réseau d'Urgence, considérant les inconnus et les imprévus qui seraient rencontrés.

Nous avons à peine 3 semaines pour nous organiser! Une première difficulté est évidente: une zone de silence le long du parcours. En effet, Pierre VE2 EZZ à qui la requête de Loppet avait été acheminée à titre de directeur des activités, connaît les lieux et affirme que les hautes montagnes disséminées sur le parcours, nuiront ou même empêcheront les communications entre les deux postes-

relais de la vallée et les répéteurs VE2 UX et VE2 RMG. La solution proposée par Pierre: installer un répéteur de campagne.

C'est parti! D'une part on s'assure d'obtenir le matériel requis du Bureau de la protection civile, grâce à la collaboration de Jean-Guy VE2 FVT, coordonnateur du réseau d'urgence RAQI de la région 03 et avec l'appui inconditionnel de Jacques VE2 DBR du comité de gestion.

D'autre part, notre spécialiste en réseaux de communication VE2 GHO étudie des cartes de contours altimétriques, griffonne des cônes de signaux possibles, repère les barrières naturelles où les signaux seront étouffés et décide du point où sera installé le répéteur.

"Mon Courtier au Québec"



BUR.: (418) 647-1000
RÉS.: (418) 871-0260

Léon Labrecque
REPRÉSENTANT

VE2 ELL

GEOFFRION, LECLERC INC.

425, ST-AMABLE
SUITE 1600
QUÉBEC G1R 5E4

COMPLIMENTS DE

Jules Gobeil VE2 JI

Pierre Robitaille VE2 AKD

Michel Tremblay VE2 JA

Marchant Autorisé IBM, Apple et Compaq

ComputerLand[®]

Magasins d'ordinateurs.

On est mercredi le 24 février, à 10 jours de la course. On est confiant que ça va bien aller, mais on serait plus sûr si on procédait à un essai. C'est décidé, dimanche prochain 6 jours avant la course, on se rendra à Mauriceville (Kilomètre 30 de la course à environ 40 kilomètres au nord de Ste-Brigitte-de-Laval).

De là, des motoneiges tirent des traineaux sur lesquels on a attaché le répéteur, antennes, accumulateurs, génératrice etc... et on se rend au kilomètre 22 de la course.

Simultanément, Guy VE2 AFO se rend au Camp Mercier en compagnie de Pierre VE2 HOP tandis que Léandre VE2 FLI pour sa part, se rend au Mont Ste-Anne.

Les premiers essais, qui s'effectuent comme suit, nous prouvent l'existence des zones de silence précitées. Léandre VE2 FLI, conduit en motoneige par un responsable de la course, se dirige vers le répéteur VE2 RUK à partir du rang St-Julien. Pierre VE2 HOP se rend quant à lui jusqu'au site du répéteur à partir du Camp Mercier en compagnie d'un autre responsable.

Lorsque le répéteur sera opérationnel, les courses de VE2 FLI et de VE2 HOP se feront à l'inverse. VE2 IPT qui a transporté le matériel à Mauriceville s'affaire à installer le répéteur avec Gaétan VE2 GH0. Les essais sont concluants. A titre d'exemple, Jean-Paul VE2 JPB en attente à Mauriceville entend toutes les communications mais n'en peut faire aucune même avec 30 watts et une 5/8. Aussitôt VE2 RUK en fonction, 350 mW et une rubberduck suffisent. Fatigués mais heureux, on revient en ville vers 19h00. Que samedi arrive!

Et c'est samedi. Dès 04h30, on entend des voix endormies qui s'identifient sur VE2 UX; on veut être sûr que personne ne passe tout droit.

Camp Mercier, 06h45, température: -23 degrés, fort vent du nord plus indice de refroidissement de -25 degrés; total -48 degrés. La course est donc retardée d'une demi-heure, on attend que le soleil soit plus haut. Pierre, Guy et Jean-Paul installent la station VE2 CQ après avoir fixé au bras de galerie du 2ème niveau du camp un tuyau de 10 pieds surmonté d'une Ringo Ranger. Les communications s'établiront soit sur VE2 UX-RMG, VE2 RUK ou le cas échéant sur VE2 RCB. Suite à quoi, VE2 HOP arrime sur une motoneige un accumulateur marin de 12 V, un ampli de 30 W et une antenne 5/8. Pierre, avec son conducteur, patrouillera la piste jusqu'à 17h00. Il faut le faire.

Pendant ce temps, au rang St-Julien, VE2 GH0 et VE2 FVB chargent le répéteur et son équipement à bord d'un hélicoptère qui les conduira au site du répéteur. Par la suite, VE2 GH0 sera affecté au relais 22 kilomètres et VE2 FVB au relais 30 kilomètres. Alors on s'installe, la Ringo est montée sur son mat de 30 pieds, les raccordements sont corrects, on n'a qu'à démarrer la génératrice. Niet! Pourtant, le dimanche précé-

Radio Shack®

LE CENTRE DE LA TECHNOLOGIE

MARC VALLIÈRES

Place Fleur de Lys 5656
552, boul. Wilfrid Hamel
Québec, P.Q. / G1M 3E5

Tél.: 418-529-3897
529-1507

Les Ordinateurs "TANDY"

gent elle avait démarré au premier coup de "crank"! C'est vrai qu'il ne faisait que -10 degrés. Ca dépend sans doute de la bougie mais il n'y a pas de bougie de rechange. On l'essuie du mieux que l'on peut. Mais non! -Le commutateur semble avoir quelque chose. On le démonte et le remonte. Rien à faire. Si on avait un bout de broche, on pourrait raccorder les deux accumulateurs en parallèle, parce qu'avec ce froid, on va manquer de "jus".

Soudain, la voix calme de VE2 FVT qui écoute depuis Québec apaise tout le monde: "les gars, vous avez des accumulateurs de 125 ampères qui peuvent alimenter le répéteur à haute puissance soit 20 watts pendant 8 heures chacune!" OUF!

Au rang St-Julien, Pierre VE2 PSO, Denis VE2 AEE et Pascal VE2 IPT installent leur matériel et mettent VE2 CDX en fonction pour sa première sortie. Denis a même monté le long d'une clôture un onze éléments en direction de VE2 RUK. Le vent, ayant un moment donné déplacé l'antenne, on a vu Denis faire une transmission momentanée en la tenant à bout de bras HI! Du Rang St-Julien, une moto-neige a amenée Léandre VE2 FLI au relais 50 kilomètres tandis qu'un autobus conduisait les deux Alain VE2 LGA et VE2 AWW au relais 42 kilomètres d'où ils patrouillaient selon les besoins.

Cette expérience très intéressante fut aussi enrichissante au niveau expérience. Les communications furent nombreuses et bien ordonnées. Nous nous sommes rendu compte que dans une situation d'urgence, il faut non seulement que le matériel soit en très bon ordre, mais aussi qu'il faut prévoir l'imprévisible.

En terminant, je peux vous dire que les organisateurs du LOPPET sont on ne peut plus enchantés de notre contribution. Ils s'attendent bien l'an prochain pouvoir encore profiter de notre expertise; d'autant plus que le LOPPET 1989 aura une incidence internationale.

Merci encore à tous ceux qui de près ou de loin ont contribué au succès de cette activité.

Quelques notes supplémentaires:

Fiche technique du répéteur:

Spectrum SCR-1000
Puissances 10 W ou 20 W
(Samedi avait puissances de 2.5 W et 10 W)

2 fréquences

Opère sur 12 VCC ou 110 VAC

Pour ceux que la Course intéresse
(65 kilomètres)

1er : Pierre Harvey 3:53:12
2ème : Jocelyn Vezina 3:57:30
3ème : Yves Bilodeau 4:13:23

Les femmes:

1ère : Julie Maheu 4:39:06
2ème : Lise Demers 5:07:00

Nombre de participants: 286

P.S.: Demandez à Gaétan VE2 GHO comment fixer une antenne quart d'onde sur un passe-montagne!

Jean-Paul Bélanger VE2 JPB

procès-verbal

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE MENSUELLE DU CLUB RADIO AMATEUR DE QUEBEC INC. TENUE LE 7 MARS 1988 AU CHATEAU BONNE ENTENTE, 3400 CHEMIN STE-FOY, STE-FOY.

L'ouverture de l'assemblée a lieu à 19h32 avec le mot de bienvenue de Gilles VE2 GWC qui remplace le président, Paul-Emile VE2 GWE, qui n'a pu se présenter à la réunion. Gilles passe ensuite à l'appel des visiteurs et des membres. Suite à cet appel, Gilles souligne la présence de nombreux étudiants ainsi que d'un nouvel amateur qui est Martin VE2 MBA.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET INSERTION DES AFFAIRES NOUVELLES.

Gilles demande si quelqu'un a des choses à ajouter à l'ordre du jour ou des affaires nouvelles. "Il est proposé par Rodrigue Leclerc VE2 ETR et secondé par Alain Garneau VE2 AWW que l'on adopte l'ordre du jour tel que publié dans le journal CIRCUIT." Adopté.

ADOPTION DU PROCES-VERBAL.

Gilles demande si quelqu'un veut apporter des corrections au procès-verbal de la réunion du 1er février 1988. "Il est proposé par Yvan Fiset VE2 FHY et secondé par Gaétan Trépanier VE2 GH0 que l'on adopte le procès-verbal tel que publié dans le journal CIRCUIT." Adopté.

RAPPORT DU TRESORIER:

En l'absence de Pierre VE2 HOP, Gilles nous fait la lecture de ce rapport:

REVENUS

Adhésion:	\$ 105.00
Commanditaire:	\$ 125.00
Cours:	\$ 1445.00
Divers:	\$ 8.00
TOTAL:	\$ 1686.00

DEPENSES:

Cours	\$ 522.50
Journal	\$ 430.58
Location de salle:	\$ 75.00
Papeterie:	\$ 10.52
Poste:	\$ 16.30
Frais bancaires:	\$ 8.40
Divers:	\$ 537.75
TOTAL:	\$ 1601.05

L'excédant des revenus sur les dépenses est de \$84.95. Le solde en banque au 29 février 1988 est donc de \$2105.94 pour un nombre de membres de 150.

AFFAIRES COURANTES- RAPPORT DES DIRECTEURS:

Gilles VE2 GWC nous dit qu'il y a eu une nomination au sein du conseil d'administration. Il s'agit de Dominique VE2 GWL comme suppléant à Bernard VE2 GWB pour s'occuper du réseau quotidien et des puces. Il continue en nous disant que le club a reçu une lettre de Claude VE2 ZZ nous remerciant de notre accueil lors de son passage comme conférencier à la réunion de février. Gilles termine en nous disant qu'au mois d'Avril, ce sera une assemblée générale spéciale pour adopter certains amendements aux règlements du club notamment concernant la procédure d'élection.

Jean-Paul VE2 JPB nous parle d'u-

ne activité d'urgence qui s'est déroulée en fin de semaine. Cette activité, le LOPPET MONT STE-ANNE, s'est dans l'ensemble bien déroulée et nos services ont été très appréciés. En terminant, Jean-Paul remercie tous ceux qui ont participé et ceux qui ont prêté de l'équipement. Cette activité se répètera probablement l'an prochain.

Denis VE2 AEE souligne que le cours qui a débuté en février va très bien. Pour le comité de parrainage, Denis est à la recherche d'amateurs qui seraient intéressés à devenir parrain pour les étudiants actuels. Denis nous mentionne également que le club s'est procuré l'indicatif VE2 CDX et que cette licence servira lors de certaines occasions: sortie de la station HF, lorsque 2 stations du club seront en opération simultanément et lors du réseau CRAQ DX sur la répétitrice VE2 RQR le mercredi soir à 20 heures. En terminant, Denis nous dit que le babillard VE2 GEP est revenu sur l'air avec un meilleur emplacement de l'antenne.

Guy VE2 AFO nous dit que la prochaine date de tombée pour les articles du CIRCUIT d'avril est le 11 mars.

Dominique VE2 GWL nous dit que son dossier va bien et profite de l'occasion pour remettre un certificat de 50 présences à Maurice VE2 MLP. Il termine en disant qu'il est à la recherche d'opérateurs suppléants pour remplacer un animateur qui ne pourrait opérer son soir.

Bernard VE2 FVB nous dit qu'il a reçu un bulletin de CRRL qui parle de la restructuration radio. Ce bulletin sera traduit et pu-

blié dans le CIRCUIT d'avril. CRRL nous demande de lui faire parvenir nos commentaires soit par Claude VE2 ZZ ou par Bernard VE2 FVB. Il nous parle aussi de l'expédition Nordski et nous donne le détail des fréquences utilisées pour cette expédition ainsi que les heures d'opération.

Avant de passer à la pause, Gilles VE2 GWC nous dit que le club est invité à participer à la descente royale qui aura lieu le 4 juin 1988. Il termine en nous donnant les grandes lignes des sujets qui seront traités lors des ateliers qui suivront la pause.

PAUSE.

Discussion sur les ateliers techniques.

Michel VE2 MJ nous a parlé des bâtis d'antennes et des mises à la terre, Dany VE2 EBK a entrete- nu un atelier sur les communications HF et Yvan VE2 FVY a eu un atelier sur les systèmes de communications. Merci à ces messieurs, je pense que ce fut très apprécié des participants de chaque atelier. Après ces ateliers, Gilles passe au tirage des prix de présence qui étaient un coupon rabais du restaurant Marie-Antoinette gagné par Harold VE2 ELN et un laissez-passer pour deux personnes aux cinémas-unis gagné par Roch VE2 EBH.

La levée de l'assemblée a lieu à 10h20 sur la proposition de Gaétan VE2 GH0 et secondé par André VE2 GEH.

Gilles Chevalier VE2 GWC
secrétaire

du MDC...

Article #1

Le 20 février, des représentants de CRRL et de CARF ont participé à une première rencontre d'un groupe de travail avec des fonctionnaires du Ministère des Communications du Canada (MCC). Le sujet de la rencontre était la restructuration du service d'amateur. Ce groupe de travail est appelé "Groupe de travail MCC-Industrie" et dans ce cas, les radioamateurs tenaient la place de l'industrie.

A cette réunion, les représentants du MCC ont fait savoir que le Ministère avait un fort penchant pour une structure reposant sur quatre classes de certificats, dont le premier (niveau d'accès THF-UHF) n'exige pas la connaissance de la télégraphie (CW). Le système serait mis en vigueur à la fin de l'été 1989.

Voici les détails de la proposition actuelle du MCC:

CERTIFICAT A: Niveau d'accès Exigences proposées:

Pas de CW: examen de 100 questions de nature technique, correspondant à des connaissances acquises par 40 heures d'étude et portant sur:

- 1) l'électronique élémentaire
- 2) les systèmes de radio amateur
- 3) les antennes et propagation
- 4) l'interférence et ses remèdes
- 5) les règlements et les procédures d'opération.

Avantages proposés:

- 1) Exploitation de tous les modes sur les gammes d'amateur au-dessus de 30 Mhz
- 2) Puissance à l'entrée de 250

watts maximum

- 3) Equipement d'émission de fabrication commerciale seulement.

CERTIFICAT B:

(à employer avec le certificat A)

Exigence proposée:

Examen de CW à 5 mots à la minute.

Avantages proposés:

Tous ceux déjà détenus en vertu du certificat A avec, en plus:

- 1) Exploitation de tous les modes sur 3,5 à 4,0 Mhz
- 2) puissance à l'entrée 250 watts maximum
- 3) Equipement d'émission de fabrication commerciale seulement.

CINÉMAS FAMOUS PLAYERS

Galerías de la Capitale
5401 boul. des GALERIES 628-2455

STE-FOY
2500 boul. LAURIER 656-0592

PLACE QUÉBEC
5 PLACE QUÉBEC 525-4524

CERTIFICAT C:

(à employer avec le certificat A)

Exigence proposée:

Examen de CW à 12 mots à la minute.

Avantages proposés:

Tous ceux déjà détenus en vertu du certificat A avec en plus:

- 1) Exploitation de tous les modes sur toutes les gammes d'amateur sous 30 Mhz
- 2) Puissance à l'entrée de 250 watts maximum
- 3) Equipement d'émission de fabrication commerciale seulement.

CERTIFICAT D:

(à employer avec le certificat A

ou un ensemble des certificats ci-dessus)

Exigences proposées:

Examen de 50 questions portant sur la technique avancée.

Avantages proposés:

Les gammes et les modes d'émission sont ceux déjà autorisés en vertu des autres certificats (A,B,C) détenus par l'amateur.

En plus:

- 1) Droit d'employer la puissance d'émission maximum admise par les règlements;
- 2) Droit d'employer des équipements d'émission de construction amateur
- 3) Droit d'obtenir une licence pour un répéteur et une station de base à distance.



BEAUCHEMIN-BOUCHARD & ASSOCIÉS INC.

2815 boul. Laurier,
Ste-Foy
G1V 4H3

Tel: (418) 659-3860

**PAUL BEAUCHEMIN
VE2 AYN**

ASSURANCE GÉNÉRALE, COMMERCIALE, RÉSIDENTIELLE, AUTOMOBILE, VIE

- 1) l'appellation des différents certificats;
- 2) les avantages d'opérations accordés par chaque certificat;
- 3) la difficulté relative de chacun des deux examens techniques;
- 4) l'obligation d'utiliser des équipements de fabrication commerciale;
- 5) l'intégration des détenteurs des certificats actuels "Amateur", "Supérieur" et "Numérique" dans la nouvelle structure.

La différence la plus importante est que la structure que propose le MCC accorde plus de privilèges d'opération dès le premier examen technique. Ceci pourrait diminuer la motivation des détenteurs du certificat A envers l'obtention de certificats supérieurs, et pourrait aussi inciter le MCC à rendre le premier examen technique plus étendu dans sa matière et, peut-être, plus difficile que le premier examen technique proposé dans la structure mise de l'avant par CRRL-CARF. Quant à savoir si cela rendrait plus ardue l'attraction de nouveaux et plus jeunes amateurs au service d'amateur restructuré, c'est une question qui nécessite une analyse plus poussée.

Michel Lavallée VE2 MJ

21

PRO TECHNIQUE Québec inc.

VENTE D'ÉQUIPEMENTS ET
DE PIÈCES ÉLECTRONIQUES

INDUSTRIEL • COMMERCIAL

(418) 529-5774

FAX: (418) 648-9752

383 (DE) LA CANARDIÈRE, QUÉBEC. P. QUÉ., G1L 2V1

...pour les **PROs**
de l'électronique

RAPPORT MENSUEL AU 29 FEVRIER 1988

trésorerie

Solde en banque au début de la période 2 020,99\$

Revenus:

Adhésions	105,00\$
Commanditaires	125,00\$
Cours	1 445,00\$
Répertoire	3,00\$
Divers	8,00\$

Total des revenus	1 686,00\$
-------------------	------------

Dépenses:

Cours	522,50\$
Location de salle	75,00\$
Journal	430,58\$
Poste	16,30\$
Frais bancaires	8,40\$
Papeterie	16,30\$
Divers	537,75\$

Total des dépenses	1 601,05\$
--------------------	------------

Surplus pour la période	84,95\$
-------------------------	---------

Solde en banque à la fin de la période (EOP)	2 105,94\$
--	------------

Fonds VE2 AB	648,33\$
--------------	----------

En caisse au 31 décembre 1987	2 754,27\$
-------------------------------	------------

NOTE: Nombre de membres: 150

Pierre Darisse VE2 HOP
trésorier

JAMBOREE

QUELQUES CHIFFRES

Dans la grande région de Québec, 81 groupes Scouts et Guides rassemblent 6324 jeunes encadrés par plus d'un millier d'animateurs.

HISTORIQUE

C'est en 1958 que le premier JSLO a eu lieu, dans le but de rendre accessible un Jamboree mondial à tous les scouts. En effet, les Jamborees traditionnels sont parfois très coûteux, notamment en raison des frais de transport. A titre d'exemple, le dernier Jamboree mondial avait lieu en Australie. Les participants à ces grands rassemblements sont fort peu nombreux.

C'est la raison pour laquelle le bureau mondial du scoutisme a créé le JSLO.

En moyenne, quelques 300 000 jeunes y participent dans plus de 100 pays, et cela grâce à la participation de milliers de radioamateurs.

ORGANISATION

L'association de Scouts du Canada, en liaison avec le bureau mondial du scoutisme à Genève, est responsable de la coordination au niveau de tout le Canada.

La Fédération Québécoise des Scouts et Guides assure la même coordination au niveau du Québec, en contact avec RAQI. Une "station du Québec" est mise sur pied avec l'indicatif VE2 JAM. Elle agit, entre autre, comme centre de renseignements auprès des radioamateurs, avant, pendant et après le Jamboree.

Dans chaque district déterminé par la FQSG, (pour nous district de Québec) un coordonateur doit être nommé. Son rôle est de diffuser l'information en provenance de la Fédération, d'organiser et de planifier le **JAMBOREE SCOUT SUR LES ONDES** sur le territoire du district concerné. Il doit distribuer les badges de participation et les cartes QSL, rassembler et acheminer les rapports. C'est le lien entre les unités participantes et les radioamateurs, ainsi que le lien entre les groupes et la FQSG.

Électronique & Communication ENR

ROLAND PÉPIN, VE2PE — XM55-175
26 ANS D'EXPÉRIENCE

CONSEILLER EN

RADIOS C.B. et COMMUNICATION F.M.

PRESIDENT - REGENCY - UNIDEN - BEARCAT

VENTE - LOCATION - SERVICE

"ANTENNA SPECIALISTS" - SHAKESPEARE - HUSTLER
EMETTEURS - RÉCEPTEURS PORTATIFS - INTERPHONES

PORTE-VOIX - AMPLIFICATEURS

APPAREILS FM USAGÉS, GE, MOTOROLA, ETC

RADIOS "SCANNERS" ET MARINE - CRYSTAUX.

426 STE-AGNÈS QUÉBEC

Regency

PRESIDENT

uniden

TEL **523-1857**

EXPERIENCES PRECEDENTES

Ces dernières années, plusieurs expériences ont été menées, lesquelles nous indiquent le chemin à suivre pour structurer cette activité:

-visite de Scouts chez les radioamateurs: c'est la pratique la plus fréquente, elle semble intéressante pour les petits groupes. Elle permet de bénéficier des installations les plus élaborées, augmentant ainsi les chances de DX.

-station de regroupement: une innovation de la zone Ste-Foy-Portneuf en 1987. Le but était de mettre à disposition d'un grand nombre des installations pour faire découvrir l'activité JSLO.

-station installée dans un local de groupe: plusieurs groupes ont eu cette chance, notamment St-André de Neufchatel, Ste-Gertrude de Beaufort et Cap Rouge. Si les difficultés techniques sont surmontées, les jeunes profitent au maximum car ils sont plus à l'aise dans leur local, et les animateurs aussi.

Un grand nombre d'amateurs s'est impliqué ces dernières années, pour permettre la réalisation de cette activité. Les contacts pris avec tous les groupes reflètent la sa-

tisfaction des jeunes dans une imposante majorité.

Au nom de tous les jeunes, je tiens à remercier ici ceux dont les indicatifs suivent, mais aussi ceux qui sont passés entre les mailles du filet... HI 6324 jeunes vous attendent en Octobre 1988.

LAUT AL ADL AEE AFO ANJ AOO APF
AWW AXO AXU AZA BFN BNM CPL DAO
DLI DLQ DLV DMT DOF DSM DST EIU
EJP EOB EON EOQ EOS EPL ETP ETR
EZZ FGR FHA FTC FTE FTF FVA FVB
GEJ GEN GES GET GEY GHG GHV
GLB GLH GLN GLT GLX GNK GNT GNY
GWB GWR HH IEE IPT JAN JPB LG
LRA MAD MJ MLP MY NR OAT PED
RAR SR VT

Meilleurs 73!

Maurice Le Pesant VE2 MLP
654-9390

POSTERS • SIGNALISATION • DECALQUES • MAGNETIQUES
ES AUTOMOBILES • PLASTIQUES • POINT DE VENTES
AFFICHES • POSTERS • SIGNALISATION • DECALQUES
GNÉTI **sérigraphie** **VANIER** • PLASTIQUES
POINT DE VENTES • AFFICHES • POSTERS • SIGNALISATION • DECALQUES • MAGNETIQUES • DECALQUES

Claude Côté
président

1341, Provinciale, Québec, Qc. G1N 4A1 (418) 681-0526

TF 364

8 1/4 %

Garanti!

ASSUREZ LA DISPONIBILITÉ DE VOS FONDS ET PROFITEZ DE REVENUS MAXIMUM

TF 364

- Taux d'intérêt élevé
- Taux garanti pour 364 jours.
- Rachetables en tout temps, sans pénalité d'intérêt après 60 jours.
- Dépôt minimum de 1000\$.

TRUST FINANCIAL

Ce produit est un certificat garanti émis par le FINANCIAL TRUST. Taux sujet à changement sans préavis.

MAURICE LE PESANT - VE2 MLP
CENTRE NATIONAL DE COURTAGE FINANCIER
654 9390 - 666 4905

ARCHIVES

Le comité des Archives tient à remercier les personnes ci-après nommées pour leur apport au fonds d'Archives du Club depuis le début du présent exercice. Il s'agit de Jean VE2 JAN, Jacques VE2 DBR, Roch VE2 EBH, Alfred VE2 OZ, Rodrigue VE2 ETR, Benoit VE2 BDV et Albert VE2 HB. De plus, le comité a fait une demande aux Archives Nationales du Québec afin de savoir si nous pourrions continuer d'alimenter le fonds Alexandre Larivière VE2 AB par le biais du volet radio amateur et du Club. La possibilité que le CRAQ ait son propre fonds d'archives relié à celui de monsieur Larivière est même en pourparlers. Aussitôt que les réponses seront connues, nous vous les ferons savoir.

Enfin, le comité des Archives est toujours disposé à recevoir vos documents ou autres pièces archivistiques. Merci à l'avance.

Au plaisir et à bientôt.

Bertrand Leblond VE2 GNY
Archiviste CRAQ 1987-88

MERCI A

★ NOS ★ COMMANDITAIRES

encourageons les



ARCO IMPRESSION INC.

1375, BOUL. CHAREST OUEST
QUÉBEC, P.Q. G1N 2E7

BERT. GOSSELIN

683-1997



Le Coq Rôti

245, rue Soumande
Suite 210
Ville de Vanier
G1M 1A5

**LA CONFIDENTIALITÉ DES
COMMUNICATIONS RADIOS-MOBILES
EST DEVENUE ESSENTIELLE
À TOUTE ENTREPRISE COMPÉ-
TITIVE ET BIEN STRUCTURÉE**



Notre service de radio mobile «Haute Gamme» va au delà de ce que pourrait vous offrir la compétition:

- Système entièrement confidentiel.
- Système sans interférence.
- Répéitrice à longue portée.
- Rentabilité d'opération du système.
- Système t.a.u.
- Option de raccordement téléphonique.
- Service complet.
- Location à partir de 17,50\$ par mois.



DOUGLAS RADIO LTÉE

3164, Chemin des Quatre-Bourgeois,
Ste-Foy, Qué. G1W 2K5,
tél.: (418) 651-1851



COMMUNICATIONS 3J ENR.

1438 St-Victor, Ancienne-Lorette
P.Q., Canada G2E 3J9
Tél. : 871-3934

Jean-Charles VE2 ON
Robert VE2 DUT
Louis-Georges VE2 EFL

*** Le centre le plus complet d'équipements Radio Amateur ***
et d'ondes courtes de la Province.

Méfiez-vous des meilleurs prix...

ÉMETTEURS RÉCEPTEURS

YAESU

DRAKE

KENWOOD

ICOM

RACAL

EDDYSTONE

NYE VIKING

VIBROPLEX



RÉCEPTEURS

ANTENNES ROTORS

HY-GAIN

CUSHCRAFT

JTE

CDE

MFJ

DIVERS

ETC.

*Merci à ceux
qui nous font confiance!*

Les autres, À BIENTÔT!

*** ACHAT - VENTE - ÉCHANGE ***



COMMUNICATIONS 3J ENR.

1438 St-Victor,
Ancienne-Lorette
P.Q., Canada G2E 3J9
Tél.: 871-3934

